

Ressources Humaines N°05/2022- Création de contrat à durée déterminée (Article 3-3 2°)

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires : 15Suppléant : 0



Monsieur le Président expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3 Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

La création d'un emploi d'animateur auprès du monde agricole pour favoriser les nouvelles pratiques agroécologiques, à temps complet pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} Juin 2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire au grade des techniciens.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et sa rémunération seront calculés, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte la proposition du Président et le charge de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 108/04/2022



REÇU LE

2 8 JAR. 2022

SOUS-PREFECTURE

Yves GILLE Président du Symcéa



Ressources Humaines N°06/2022-Création de contrat à durée déterminée (Article 3-3 2°)

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

<u>Autres membres présents</u>: Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert , délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires: 15Suppléant: 0

Monsieur le Président expose ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3 Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de :

La création d'un emploi de chargé de mission réseaux de mesure dans le cadre du PAPI Canche, à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Juin 2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire au grade des techniciens.



Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et sa rémunération seront calculés, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président et le charge de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022



Yves GILLE Président du Symcéa



Ressources Humaines N°07/2022-Création de contrat à durée déterminée (Article 3-3 2°)

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

<u>Autres membres présents</u>: Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires : 15Suppléant : 0

Monsieur le Président expose ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de :

La création d'un emploi de chargé de mission Réduction de la Vulnérabilité dans le cadre du PAPI Canche, à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Juin 2022.



Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire au grade des techniciens.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et sa rémunération seront calculés, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président et le charge de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022



Yves GILLE Président du Symcéa



Ressources Humaines N° 08/2022-Création de contrat à durée déterminée (Article 3-3 2°)

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

Absents excusés: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires: 15Suppléant: 0

Monsieur le Président expose,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.



Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de :

- Produire les cartes pour les différents pôles (Atlas SAGE, supports de communication, ...);
- Participer aux projets techniques des pôles ;
- Administrer les bases de données en lien avec les applications métiers mobiles ;
- Assurer une assistance technique auprès des différents utilisateurs ;
- Proposer et mettre en œuvre une stratégie de valorisation des produits du SIG du Symcéa en déployant les outils adéquats (Plateforme ArcGis On Line) ;

La création d'un emploi de chargé de mission SIG, à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Avril 2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire au grade des techniciens.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et sa rémunération seront calculés, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président et le charge de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022



SOUS-PREFECTURE

Yves GILLE Président du Symdéa



N°09/2022-Vote du Budget primitif 2022

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

<u>Autres membres présents</u>: Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires : 15Suppléant : 0

REÇU LE

2 8 MAR. 2022

SOUS-PREFECTURE

Après avoir exposé l'ensemble des crédits budgétaires du budget primitif 2022, le Président propose à l'Assemblée de voter les dépenses et les recettes en section de fonctionnement qui s'équilibrent à 2 469 254,00€ et les dépenses en section d'investissement d'un montant de 3 587 665,00€ et recettes en section d'investissement qui s'élèvent à 4 009 501,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte, à l'unanimité, les propositions budgétaires 2022 du Président.

Certifié exécutoire par le Président du Conseil syndical, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022

Etablissement Public d'Aménagement et pe Gestion des Eaux Conche et Authio



N° 10/200-Programme travaux de restauration de cours d'eau 2022 Fleuve Canche et Authie et leurs affluents

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

<u>Autres membres présents</u> : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires : 15Suppléant : 0

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider le financement du programme de restauration de cours d'eau 2022 et d'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre.

Montant prévisionnel du programme : 638 528,00€

Plan de financement : Agence de l'Eau 70%, RHDF 10%, Symcéa 20%



Dépenses		Recettes	
Prévisions	Montants	Prévisions	Montants
Part Travaux	472 128,00€	Agence de l'Eau	330 489,60€
	**	RHDF	56 222,80€
		Symcéa	85 415,60€
TOTAL	472 128,00€	TOTAL	472 128,00€
Part équipe	166 400,00€	Agence de l'Eau	117 760,00€
		RHDF	16 640,00€
		Symcéa	32 000,00€
TOTAL	166 400,00€	TOTAL	166 400,00€
TOTAL GENERAL	638 528,00€	TOTAL GENERAL	638 528,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 1/2/22 de la publication et de l'affichage le 05/04/2022

IRE de MON

REÇU LE

2 8 JAR. 2022

SOUS-PREFECTURE

Yves GILLE

Président du Symcéa



N°11/2022-Participation financière 2022 des EPCI membres

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires: 15Suppléant: 0



Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider la participation financière de l'année 2022 des EPCI membres (arrondi à l'euro supérieur) comme suit :

EPCI membres	PARTICIPATION 2022	
CC Campagne de l'Artois	60 521€	
CC 7 Vallées	201 414 €	
CC Ternois Com	195 349 €	
CC Desvres Samer	19 275 €	
CC Haut Pays du Montreuillois	74 925 €	
CA2BM	252 673 €	
CC Pays du Coquelicot	16 840 €	
CC Ponthieu-Marquenterre	45 944 €	
CC Sud Artois	3 533€	
CC Territoire Nord Picardie	64 216 €	
TOTAL	934 690€	

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022

NE de MON

REÇU LE

2 8 MAR. 2022

SOUS-PREFECTURE

Yves GILLE

Président du Symcéa



Finances N°12/2022-Demande d'un emprunt

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

- Titulaires : 15 - Suppléant : 0

Considérant que pour financer l'achat d'équipements matériels agricoles et autres matériels destinés à l'exercice des missions des Pôles Milieux Aquatiques et Hydraulique Douce, Monsieur le Président explique qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt.

Selon plusieurs propositions des organismes financiers, le Conseil syndical décide de contracter auprès du Crédit Agricole Mutuel Nord de France un emprunt à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 280 000,00 €
- durée du contrat : 6 ans
- au taux fixe de 0,80% avec échéances trimestrielles de 11 960,57€
- frais de dossier à 300,00€.



Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président et le charge de signer tout document relatif à l'emprunt.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022

OE GE MONTR

REÇU LE

2 8 MAR. 2022

SOUS-PREFECTURE

Yves GILLE Président du Symcéa

Sylva Garage Stabilissement Public of Aménagement et de Gestlon des Four Canche et Authlo



N°13/2022-Amortissement des immobilisations Subvention Etude PAPI

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires : 15Suppléant : 0

En 2021, le Symcéa a perçu une subvention Fonds Barnier de 28 058,09€ qui doit être amortie sur une durée de 25 ans.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider l'amortissement des immobilisations comme suit :

Subventions Fonds FPRNM 2021 : 28 058,09€

Recettes d'investissement

021 : 1 122,32€

Dépenses d'investissement

13911-040 : 1 122,32€

Dépenses de fonctionnement

023:1122,32€

Recettes de fonctionnement

777-042 : 1 122,32€



Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

Certifié exécutoire par le Président du Conseil syndical, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022

Yves GILLE Président du Symcéa

REÇU LE 2 8 MAR. 2022

SOUS-PREFECTURE



N° 14/2022-Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

<u>Autres membres présents</u>: Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

Absents excusés: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires : 15Suppléant : 0

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1,



Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Monsieur le Président présente ce projet. Il expose à l'assemblée que le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Après avoir apporté les précisions sur la convention jointe à la convocation, il invite le conseil à en délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres :

- Décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires;
- Donne son accord pour que le Président engage toutes les démarches y afférentes
- Autorise le Président à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- Autorise le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer

Certifié exécutoire par le Président du Conseil syndical, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022

REÇU LE
2 8 MAR. 2022

SOUS-PREFECTURE

Yves GILLE Président du Symcéa

stion des Eaux Canche et Authi



N° 15/2022-Convention de mise en œuvre avec le CDG62

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires: 15
 Suppléant: 0

Vu l'alinéa 3 des articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°875-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Considérant que dans le cadre de mise en place de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, le CDG62 dans sa politique d'accompagnement des collectivités territoriales du Pas-de-Calais souhaite aider ces dernière dans la mise en place du transfert des actes administratifs au contrôle de légalité.



Cette prestation est facultative pour le CDG62, c'est pour cette raison que ce dernier procède par conventionnement.

Après avoir expliqué les différentes phases de l'accompagnement et les engagements des parties, Monsieur le Président demande au Conseil Syndical de bien vouloir se prononcer sur la participation du Symcéa à cet accompagnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, la proposition du Président et le charge de signer la Convention avec le CDG62.

Certifié exécutoire par le Président du Conseil syndical, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022

RE de MONTRE

REÇU LE

2 8 MAR, 2022

SOUS-PREFECTURE

Yves GILLE

Président du Symcéa

aux Canche et Authie



N°16/2022-DELEGATIONS DU CONSEIL AU BUREAU DU SYMCEA

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

<u>Autres membres présents</u> : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires : 15Suppléant : 0



Il est proposé aux membres de l'Assemblée de déléguer au Bureau l'ensemble des attributions à l'exception des matières décrites à l'article L.5211-10 du CGCT ;

DECIDE

- De déléguer les attributions suivantes au Bureau du Symcéa à l'exception des matières décrites à l'article L.5211-10 du CGCT, qui sont :
 - 1. Le vote du budget, La participation des EPCI membres ;
 - 2. L'approbation du compte administratif;
 - 3. Les décisions relatives à l'engagement du Symcéa et de la participation des EPCI membres non-inscrits au budget annuel ;
 - 4. Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022

FEGULE
2 8 MAR. 2022

GOUS-PREFECTURE

Yves GILLE Président du Symcéa

Etablizsement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Conche et Authli



Programme travaux de restauration N°17/2022-Commune de Tilly-Capelle (Moulin de Tilly-Capelle) Délégation de travaux

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 Mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

<u>Autres membres présents</u> : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

Absents excusés: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires: 15Suppléant: 0



Dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique sur la Commune de Tilly Capelle au Moulin de Tilly-Capelle et sur demande faite par bon de commande de l'Entreprise SAS Lafosse et Fils pour la prise en charge des travaux complémentaires réalisés par le Symcéa, il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider le financement du programme comme suit :

Bon de commande

Montant : 17 626,80€ TTC

L'ensemble des dépenses sera pris en charge par le Symcéa qui réalisera un titre de recettes à l'ordre SAS Lafosse et Fils.

<u>Dépenses</u>

Recettes

4541113 : 12 026,80€

4542113: 12 026,80€

67 131 :

5 600,00€

67 131 : 5 600,00€

TOTAL: 1

17 626,80€

TOTAL:

17 626,80€

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président et le charge de signer le bon de commande.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022



SOUS-PREFECTURE

Yves GILLE Président du SYMCEA

Problissement Public d'Aménagement et de Gardon des Eaux Canche et Authlia



N°18/2022-Entretien et gestion des milieux aquatiques Prestations extérieures

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe COUSIN et Monsieur Guy LAMBERT, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires : 15Suppléant : 0



Dans le cadre du bon entretien des cours d'eau et de la gestion des embâcles, le Symcéa apporte son appui auprès des propriétaires privés qui doivent s'acquitter de ces obligations définies par l'article L215-14 du Code de l'Environnement.

Dans le cas où un engin est nécessaire pour pouvoir réaliser ces opérations, le Symcéa pourra proposer de réaliser l'intervention par l'utilisation du tracteur et du treuil, par le biais d'une convention et en fonction de la disponibilité du matériel, selon les montants suivants :

- 400€ TTC pour une journée ;
- 200 € TTC pour une demi-journée.

Le montant de la location donnera lieu à l'élaboration d'un titre de recette établi par notre service financier auprès du ou des propriétaires concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022



Yves GILLE Président du SYMCEA

abilissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Conche et Aut



N°19/2022-Participation financière annuelle à l'Amicale du personnel du Symcéa

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert , délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires : 15Suppléant : 0



Il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider la participation financière annuelle de l'Amicale du personnel du Symcéa à hauteur de 2 500,00€ pour l'année 2022. La dépense est inscrite au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022



SOUS-PREFECTURE

Yves GILLE Président du SYMCEA

Etablissement Public d'Aménogapient et de Gestion des Eaux Conche et Authl



N°20/2022-Adhésion à l'Action Santé Travail

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Marc Denavaut, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Jean-Marie Guenez; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

Absents excusés: Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15

Titulaires : 15Suppléant : 0



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 25, 26-1, 108-1 à 108-4,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Le Président rappelle à l'assemblée les éléments suivants:

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service de médecine préventive,

A ce titre, l'Action Santé Travail dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire,

Le mode de financement est fixé par l'Action Santé Travail selon une cotisation forfaitaire et annuelle pour l'ensemble des prestations et dont le coût est précisé dans la convention annexée à cette délibération,

Le Président propose l'adhésion au service Action santé travail à compter du 1er février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte, à l'unanimité, la proposition du Président et le charge de signer la convention,

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 25/03/2022 et de la publication et de l'affichage le 05/04/2022



Yves GILLEPrésident du SYMCEA

Sylva Cal.

Etablissement Public d'Aménogeonegt et de Gestion des Esux Conche et Authie